

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

ORDRE DU JOUR

Numéro de délibération	OBJET	PAGE
2023/001	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2022	2
2023/002	RAPPORT ANNUEL DE GESTION DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION - EXERCICE 2022	3
2023/003	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022	4
2023/004	AFFECTATION DU RESULTAT 2022 AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023	5
2023/005	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023	6
2023/006	SOLDE D'OPERATIONS ANTERIEURES ET REAFFECTATION DES ENVELOPPES D'AIDES FINANCIERES DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2022-2027	9
2023/007	PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CINOR POUR DES TRAVAUX DE POSE DE RESEAU PUBLIC D'EAU POTABLE SUR LE CHEMIN LACROIX ET LE CHEMIN GRANDE RAVINE	11
2023/008	PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA REGIE COMMUNAUTAIRE LA CREOLE POUR DES TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAUX D'EAU USEES CONCERNANT LES CHEMINS GROS EUCALYPTUS, TANG KWOR, RICQUEBOURG, ALLEE DE LA SOURCE ET TRONCON RN1A SUR LES COMMUNES DE SAINT-PAUL ET TROIS-BASSINS	12
2023/009	PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA REGIE COMMUNAUTAIRE LA CREOLE POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESEAUX D'EAUX USEES SUR LES COMMUNES DE SAINT-PAUL ET DE TROIS-BASSINS	13
2023/010	PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CINOR POUR UNE OPERATION DE REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX USEES DE LA RUE CAMP CREOLE ET SES ENVIRONS A BAGATELLE SUR LA COMMUNE DE SAINTE-SUZANNE	14
2023/011	ORGANISATION DES RENCONTRES DE L'EAU 2023 PAR L'OFFICE DE L'EAU REUNION	15
2023/012	PARTICIPATION DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION A LA GOUVERNANCE DE L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE DE LA REUNION	16
2023/013	PARTICIPATION DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION A LA GOUVERNANCE DE L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE DE LA REUNION - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE DE LA REUNION	17
2023/014	COMMANDE PUBLIQUE : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE PUBLIC « PRELEVEMENTS D'EAUX CONTINENTALES ET DE SEDIMENTS »	18
2023/015	CONTRAT DE RECHERCHE DEVELOPPEMENT POUR L'ETUDE DES DERIVES DU BENZO-A-PYRENE SUR LA RIVIERE LANGEVIN	19
2023/016	CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET	20

**Conseil d'administration du 28 février 2023**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 5

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 10

Vote : - Pour : 10

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2023/001 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2022**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 28 février 2023 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

VU le code de l'environnement notamment son article R213-66,

VU le règlement intérieur du conseil d'administration dans sa version adoptée par délibération 2022/003 du 02 mars 2022,

VU l'exposé des motifs présenté en séance,

DECIDE

- D'adopter le procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 novembre 2022 tel que joint en annexe.

Fait à Saint-Paul, le 28/02/2023

P/Le Président,
Le Président de Séance,**Gilles HUBERT**



Conseil d'administration du 28 février 2023

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 5

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 10

Vote : - Pour : 10

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2023/002 : RAPPORT ANNUEL DE GESTION DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION
- EXERCICE 2022**

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 28 février 2023 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul

VU le code de l'environnement,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance par le Directeur de l'Office de l'eau Réunion,

DECIDE

- De prendre acte du rapport annuel de gestion 2022 ci-après tel que joint en annexe.

Fait à Saint-Paul, le 28/02/2023

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 28 février 2023**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 5

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 10

Vote :

- Pour : 10

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2023/003 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 28 février 2023 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
 VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3312-1 et 2
 VU l'instruction codificatrice M52,
 VU l'avis favorable de la Commission Programmation Intervention et Redevances en date du 31/01/2023,

Considérant la présentation en séance du compte de gestion 2022 par Monsieur le Payeur départemental,
 Considérant la présentation du compte administratif 2022 par le Directeur, ordonnateur de l'établissement,

Après en avoir délibéré

DECIDE

1. De constater la conformité des écritures du compte administratif et du compte de gestion,
2. D'adopter le compte de gestion de Monsieur le payeur départemental,
3. D'adopter le compte administratif de l'ordonnateur tel que ci-annexé et les résultats de clôture figurants au compte de gestion et au compte administratif :

Section de fonctionnement		
	Compte administratif 2022	Compte de gestion 2022
Dépenses réalisées	12 001 402,09 €	12 001 402,09 €
Recettes réalisées	13 286 491,66 €	13 286 491,66 €
Résultat de la Section de Fonctionnement	1 285 089,57 €	1 285 089,57 €
Reprise du résultat des exercices antérieurs	28 796 943,39 €	28 796 943,39 €
Résultat ou solde	30 082 032,96 €	30 082 032,96 €
Section de d'investissement		
Dépenses réalisées	11 522 046,34 €	11 522 046,34 €
Recettes réalisées	7 253 236,18 €	7 253 236,18 €
Résultat de la Section d'investissement	-4 268 810,16 €	-4 268 810,16 €
Reprise du résultat des exercices antérieurs	7 765 926,14 €	7 765 926,14 €
Résultat ou solde	3 497 115,98 €	3 497 115,98 €
Résultat global		
Résultat 2022	-2 983 720,59 €	-2 983 720,59 €
Résultat antérieur	36 562 869,53 €	36 562 869,53 €
Résultat cumulé	33 579 148,94 €	33 579 148,94 €

Fait à Saint-Paul, le 28/02/2023

P/Le Président,
 Le Président de Séance,

Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 28 février 2023**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 5

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 10

Vote :

Pour : 10

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2023/004 : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 28 février 2023 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

VU l'instruction comptable relative à la M52,

VU l'avis favorable de la Commission Programmation Intervention et Redevances en date du 31/01/2023,

Considérant d'une part le résultat d'exercice 2022 constaté à la section de fonctionnement soit 1 285 089,57 € ;

Considérant le résultat cumulé 2022 (résultat d'exercice + résultat antérieur) dit de clôture de la section de fonctionnement **30 082 032,96 €** ;

Considérant le résultat d'exercice 2022 de la section d'investissement -4 268 810,16 € ;

Considérant le solde d'exécution 2022 de la section d'investissement (solde d'exercice + excédent d'investissement reporté) **3 497 115,98 €** ;

Considérant le solde négatif des « restes à réaliser » d'investissement, -1 162 240,98 € ;

Considérant le résultat corrigé de la section d'investissement (prise en compte des restes à réaliser) positif soit 2 334 875,00 €.

DECIDED'affecter la totalité du résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement **30 082 032,96 €** ; en recette de la section de fonctionnement au compte 002,De reporter le Solde d'exécution de la section d'investissement **3 497 115,98 €** en recette de la section d'investissement au compte 001.

Fait à Saint-Paul, le 28/02/2023

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 28 février 2023**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 5

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 10

Vote :

- Pour : 10

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2023/005 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 28 février 2023 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul

VU les articles L213-13 à L213-20 du code de l'environnement,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3312-1 et 2

VU l'instruction codificatrice M52,

VU le règlement budgétaire et financier

VU L'avis favorable de la commission programmation intervention et redevances en date du 31/01/2023

Considérant les propositions budgétaires en recette et dépense présentées en séance par l'ordonnateur de l'établissement, document annexé au présent rapport

Constatant l'équilibre du budget présenté,

DECIDE

1 : D'adopter par chapitre les propositions d'inscriptions budgétaires représentant un budget global ventilé par sections tel que récapitulé ci-après :

De voter le Budget Supplémentaire 2023 par chapitre**Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement				
LIBELLE		Budget 2023		
		BP pour mémoire	Vote du BS	Total Budget
011	Charges à caractère général	2 919 735,15 €	1 472 500,00 €	4 392 235,15 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 553 190,00 €	46 810,00 €	2 600 000,00 €
65	Charges de gestion courante (hors 65734 – 65738 – 6574)	35 900,00 €	- €	35 900,00 €
65734	Subventions de F. maîtres d'ouvrages communaux ou intercommunaux	312 977,55 €	797 506,84 €	1 110 484,39 €
65738	Subventions de F. autres maîtres d'ouvrages de droit public	26 964,08 €	- €	26 964,08 €
6574	Subventions de F. maîtres d'ouvrages de droit privé	90 157,58 €	- €	90 157,58 €
6574Com	Subventions de F. maîtres d'ouvrages de droit privé	326 211,46 €	350 000,00 €	676 211,46 €
66	Charges financières	37 000,00 €	13 000,00 €	50 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	117 000,00 €	185 000,00 €	302 000,00 €
68	Dotations aux provisions pour dépréciation	- €	- €	- €
023	Transfert entre section (023)	- €	25 089 592,30 €	25 089 592,30 €
042	Opérations d'ordre patrimoniales (amortissement)	5 253 236,18 €	2 657 623,82 €	7 910 860,00 €
Total dépenses Fonctionnement		11 672 372,00 €	30 612 032,96 €	42 284 404,96 €

Recettes de fonctionnement

LIBELLE	Budget 2023		
	BP pour mémoire	Vote du BS	Total Budget
70 Produits des services du domaine et ventes	41 000,00 €	- €	41 000,00 €
73 Impôt et taxe (redevances)	10 994 300,00 €	- €	10 994 300,00 €
74 Dotations et participations	614 000,00 €	530 000,00 €	1 144 000,00 €
75 Autres produits d'activité	23 072,00 €	- €	23 072,00 €
77 Produits exceptionnels	- €	- €	0,00 €
78 Reprises sur provisions	- €	- €	0,00 €
002 Résultats antérieurs reportés	- €	30 082 032,96 €	30 082 032,96 €
013 Atténuation de charge	- €	- €	0,00 €
Total recettes Fonctionnement	11 672 372,00 €	30 612 032,96 €	42 284 404,96 €

Section d'Investissement

Dépenses d'investissement

LIBELLE	Budget 2023		
	BP pour mémoire	Vote du BS	Total Budget
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	220 000,00 €	0,00 €	220 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	40 626,51 €	268 978,00 €	309 604,51 €
21 Immobilisations corporelles	284 800,00 €	67 228,07 €	352 028,07 €
23 Immobilisations en cours	- €	1 282 583,72 €	1 282 583,72 €
204 Subventions d'investissement (PPA)	4 707 809,67 €	29 625 542,31 €	34 333 351,98 €
27 Autres immobilisations financières	- €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses d'investissement*	5 253 236,18 €	31 244 332,10 €	36 497 568,28 €
<i>*dont 1 162 240,98 € de RAR</i>			

Recettes d'investissement

LIBELLE	Budget 2023		
	BP pour mémoire	Vote du BS	Total Budget
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	- €	0,00 €	0,00 €
021 Transfert entre section (021)	- €	25 089 592,30 €	25 089 592,30 €
040 Opérations d'ordre (amortissement)	5 253 236,18 €	2 657 623,82 €	7 910 860,00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	- €	3 497 115,98 €	3 497 115,98 €
Total recettes d'investissement	5 253 236,18 €	31 244 332,10 €	36 497 568,28 €

Budget globalisé 2023

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	42 284 404,96 €	42 284 404,96 €
INVESTISSEMENT	36 497 568,28 €	36 497 568,28 €
TOTAL BUDGET	78 781 973,24 €	78 781 973,24 €

70_DE-974-289740136-20230228-DEL IB: 2023

Crédits de paiement au budget 2023 au titre des autorisations de programme et des autorisations d'engagement pour le cycle 2016-2021 :

PPI 2016-2021						
Objectifs	Montant actualisé de l'AP	Mandaté au 31/12/2022	CP BP 2023	CP BS 2023	CP budget 2023	CP>2023
1. Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques	60 349,85 €	55 969,85 €	4 380,00 €	- €	4 380,00 €	- €
2. Préserver durablement la ressource en eau	16 330 696,40 €	12 257 899,25 €	658 331,21 €	3 414 465,94 €	4 072 797,15 €	- €
3. Satisfaire durablement à tous les usages de l'eau	17 310 961,95 €	12 668 449,02 €	1 191 865,00 €	3 450 647,93 €	4 642 512,93 €	- €
4. Lutter contre les pollutions	15 319 288,10 €	10 170 953,42 €	1 970 428,85 €	3 177 905,83 €	5 148 334,68 €	- €
5. Promouvoir les enjeux de l'eau pour leur appropriation par tous	31 500,00 €	- €	31 500,00 €	- €	31 500,00 €	- €
Total AP 2016-2021	49 052 796,30 €	35 153 271,54 €	3 856 505,06 €	10 043 019,70 €	13 899 524,76 €	- €

Objectifs	Montant actualisé de l'AE	Mandaté au 31/12/2022	CP BP 2023	BS 2023	CP 2023	CP>2023
1. Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques	316 092,16 €	219 396,52 €	96 695,64 €	- €	96 695,64 €	- €
2. Préserver durablement la ressource en eau	20 754,00 €	19 655,20 €	1 098,80 €	- €	1 098,80 €	- €
3. Satisfaire durablement à tous les usages de l'eau	39 318,68 €	33 152,50 €	8 659,34 €	2 493,16 €	6 166,18 €	- €
4. Lutter contre les pollutions	246 967,91 €	154 690,27 €	92 277,64 €	- €	92 277,64 €	- €
5. Promouvoir les enjeux de l'eau pour leur appropriation par tous	522 189,60 €	378 695,72 €	143 493,88 €	- €	143 493,88 €	- €
Total AE 2016-2021	1 145 322,35 €	805 590,21 €	342 225,30 €	2 493,16 €	339 732,14 €	- €

Total AP + AE 2016-2021	50 198 118,65 €	35 958 861,75 €	4 198 730,36 €	10 040 526,54 €	14 239 256,90 €	- €
--------------------------------	------------------------	------------------------	-----------------------	------------------------	------------------------	------------

3 : D'ouvrir les crédits de paiement au budget 2023 au titre des autorisations de programme et des autorisations d'engagement pour le cycle 2022-2027 :

La construction du siège de l'Office							
Financement	Montant disponible	Mandaté au 31/12/2022	RAR 2022	BP 2023	BS 2023	CP 2023	CP>2023
Budget général	434 153,61 €	434 153,61 €		- €	- €	- €	- €
AP spécifique siège (6,03M€)	6 030 000,00 €	4 528 816,28 €	1 020 261,88 €	- €	480 921,84 €	1 501 183,72 €	- €
Total général	6 464 153,61 €	4 962 969,89 €	1 020 261,88 €	- €	480 921,84 €	1 501 183,72 €	- €

Les activités menées en (co) maîtrise d'ouvrage par l'Office de l'eau Réunion

Financement	Montant disponible	mandaté au 31/12/2022	BP 2023	BS 2023	CP 2023	CP>2023
AP/AE 2022/2027	27 020 000,00 €	4 839 585,60 €	6 534 463,12 €	2 403 516,07 €	8 937 979,19 €	13 242 435,21 €

*Conformément au règlement budgétaire et financier nous ne sommes pas ici dans une gestion stricte d'AP/AE.

PPI 2022-2027 : les aides financières							
Objectifs	Montant actualisé de l'AP	Montant engagé au 31/12/2022	Mandaté au 31/12/2022*	CP BP 2023	BS 2023	CP 2023	CP>2023
AP 2022-2027 Aides financières	37 294 345,81 €	7 935 454,14 €	1 376 154,67 €	771 304,61 €	18 505 369,61 €	19 276 674,22 €	16 641 516,92 €
AE 2022-2027 Aides financières	9 005 600,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	87 873,91 €	800 000,00 €	887 873,91 €	8 072 726,09 €
Total AP 2016-2021	46 299 945,81 €	7 980 454,14 €	1 421 154,67 €	859 178,52 €	19 305 369,61 €	20 164 548,13 €	24 714 243,01 €

* dont 70 047e de participation du Département

Rappel : Le financement des autorisations de programme et des autorisations d'engagement sera assuré par le produit des redevances 2022 à 2027.

Fait à Saint-Paul, le 28/02/2023

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 28 février 2023**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 5

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 10

Vote :

- Pour : 10

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2023/006 : SOLDE D'OPERATIONS ANTERIEURES ET REAFFECTATION DES ENVELOPPES D'AIDES FINANCIERES DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2022-2027

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 28 février 2023 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2021/058 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 09 novembre 2021 validant le programme pluriannuel d'intervention 2022-2027,

Considérant la nécessité de procéder à un réajustement des enveloppes par objectifs

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

Considérant l'avis favorable de la commission programme d'intervention et redevances du 31 janvier 2023,

DECIDE

- 1) De solder les opérations des cycles antérieurs à 2010-2015 et 2016-2021 pour un montant total de désengagement de 321 517,58 € ;

Référence dossier	Pétitionnaire	Projet	Numéro de convention	Montant de la subvention attribuée	Total justifié	Total à désengager
2011-039	CIVIS	Soutien création SPANC (Saint-Pierre)	2014/14	30 465,00 €	0,00 €	30 465,00 €
2011-043	Commune de Saint-Leu	Soutien création SPANC (Saint-Leu)	2012/31	75 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €
2014-009	CASUD	Campagne de communication sur la SAGE Sud	2014/26	29 993,35 €	2 670,00 €	27 323,35 €
Total (2010-2015)				135 458,35 €	2 670,00 €	132 788,35 €
2018-049	La Créole	Réalisation du réseau primaire d'assainissement des eaux usées du secteur de monté Panon à la Saline Saint-Paul	2019/47	652 561,17 €	621 641,86 €	30 919,31 €
2020-009A	La Créole	Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur la commune de Saint-Paul - Impasses Chemin Tamatave, Axel Lakia et Mangata	2021/001	36 300,00 €	28 696,39 €	7 603,61 €
2020-009C	La Créole	Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur la commune de Saint Paul - Chemin l'Encens	2021/003	33 000,00 €	29 316,17 €	3 683,83 €
2020-009D	La Créole	Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur la commune de Saint Paul - Lotissement Jacarandas	2021/004	129 525,00 €	92 786,49 €	36 738,51 €
2020-009K	La Créole	Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur la commune de Saint Paul - Impasse Jujubes/ Mirabelles	2021/020	56 265,00 €	39 839,44 €	16 425,56 €
2020-009N	La Créole	Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur la commune de Saint Paul - Chemin des Remparts	2021/023	26 400,00 €	16 031,84 €	10 368,16 €
2020-009O	La Créole	Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur la commune de Saint Paul - Chemin Pavadé	2021/024	27 254,22 €	14 926,07 €	12 328,15 €
2020-009U	La Créole	Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur la commune de Saint Paul - impasse Leconte Delisle	2022/019	16 500,00 €	10 327,29 €	6 172,71 €

le 01/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-289740136-20230228-DELIB_2023_

Année	Pétitionnaire	Projet	Numéro de convention	Montant de la subvention attribuée	Total soldé	Total à désengager
		Formation exploitation des usines de potabilisation bases fondamentales	2022/001	17318,68	11152,5	6 166,18 €
2020-024*	CINOR	Opération d'extension du réseau d'eaux usées dans la rue Béarn sur la commune de Saint-Denis	2021/018	36 960,00 €	33 385,14 €	3 574,86 €
2021-002E	La Créole	Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable - Chemin Lebon	2022/014	30 000,00 €	26 250,00 €	3 750,00 €
2021-004B	La Créole	Opération d'extension du réseau d'eaux usées et renouvellement du réseau d'eau potable du Chemin des Pâquerettes	2022/018	127 200,00 €	88 576,65 €	38 623,35 €
2021-008A	CINOR	Travaux de pose de réseau public d'eau potable sur la commune de Saint-Denis - Chemin Brassens	2022/002	12 375,00 €	0,00 €	12 375,00 €
TOTAL (2016-2021)				1 201 659,07 €	1 012 929,84 €	188 729,23 €

2) De solder les 2 opérations ci-après du PPI 2022-2027 pour un montant total de désengagement de 60 518,40 € pour l'Office de l'eau et de 14 142,00 € pour le Département ;

Référence dossier	Pétitionnaire	Projet	Numéro de convention	Montant de la subvention attribuée	Total soldé	Total à désengager
2021-010	La Créole	Réhabilitation du réseau de collecte d'eaux usées	2022/015	127 958,16 €	124 007,76 €	3 950,40 €
2022-010	CIREST	Travaux d'aménagement du chemin Barbier/ Bras Pétard à Bras-Panon	2022/015*	56 568,00 €	0,00 €	56 568,00 €
TOTAL (2022-2027)				184 526,16 €	124 007,76 €	60 518,40 €

*Numéro de délibération

3) D'abonder les enveloppes du PPI 2022-2027 « 3-la programmation des aides financières » de 321 517,58 € selon la maquette ci-après :

Objectifs	Enveloppes indicatives du PPI aides financières 2022-2027 (en M€)
Caractériser le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et littoraux, et en préserver la biodiversité	3,2 M€
Gérer les ressources en eau et en optimiser la préservation	8,6 M€
Développer les usages durables de l'eau	20,4 M€
Traiter les eaux usées et les effluents	14,2 M€
Total	46,30 M€

Programme Pluriannuel d'Intervention 2022-2027 du Bassin porté par l'Office de l'eau

Objectifs	Montant	
3 - la programmation des aides financières	AP 3	37 294 345,81 €
	AE 3	9 005 600,00 €
Total	46 299 945,81 €	

Fait à Saint-Paul, le 28/02/2023

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 28 février 2023**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 5

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 7

Vote :

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstention : 0

DELIBERATION 2023/007 : PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CINOR POUR DES TRAVAUX DE POSE DE RESEAU PUBLIC D'EAU POTABLE SUR LE CHEMIN LACROIX ET LE CHEMIN GRANDE RAVINE**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 28 février 2023 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2021/058 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 09 novembre 2021 validant le programme pluriannuel d'intervention 2022-2027,

VU le budget 2023 de l'établissement, notamment l'AP 3 et les crédits ouverts au compte 204142-2022-303,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 31 janvier 2023,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CINOR une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°3.8 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour des « Travaux de pose de réseau public d'eau potable sur le chemin Lacroix et le chemin Grande Ravine, sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 936 574,00 euros HT
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 520 800,00 euros HT
- Taux d'intervention : 40 % des dépenses éligibles, complété par un soutien financier du Département à hauteur de 10% des dépenses éligibles
- Montant indicatif de l'aide financière allouée : aide financière limitée à 260 400,00 euros dont 52 080,00 euros correspondant à la contribution du Département.

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision pour l'Office de l'eau est établi sur l'autorisation de programme 3. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-2022-303. Pour la partie du Département, l'imputation retenue est gérée hors autorisation de programme sur le compte spécifique 204142-Dep.

Fait à Saint-Paul, le 28/02/2023

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 28 février 2023**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 5

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 6

Vote :

- Pour : 6

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2023/008 : PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA REGIE COMMUNAUTAIRE LA CREOLE POUR DES TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAUX D'EAU USEES CONCERNANT LES CHEMINS GROS EUCALYPTUS, TANG KWOR, RICQUEBOURG, ALLEE DE LA SOURCE ET TRONCON RN1A SUR LES COMMUNES DE SAINT-PAUL ET TROIS-BASSINS**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 28 février 2023 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2021/058 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 09 novembre 2021 validant le programme pluriannuel d'intervention 2022-2027,

VU le budget 2023 de l'établissement, notamment l'AP 3 et les crédits ouverts au compte 204142-2022-304,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 31 janvier 2023,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

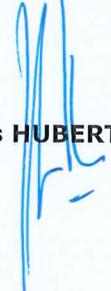
1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la régie communautaire La Créole une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°4.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour des « Travaux d'extension de réseaux d'eau usées concernant les chemins Gros Eucalyptus, Tang-Kwor, Ricquebourg, allée de la Source et tronçon RN1A sur les communes de Saint-Paul et Trois-Bassins », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 1 389 916,40 €
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 816 000,00 €
- Taux d'intervention : 45 %
- Montant indicatif de l'aide financière allouée : 367 200,00 €

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision pour l'Office de l'eau est établi sur l'autorisation de programme 3. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-2022-304.

Fait à Saint-Paul, le 28/02/2023

P/Le Président,
Le Président de Séance,
Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 28 février 2023**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 5

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 6

Vote :

- Pour : 6

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2023/009: PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA REGIE COMMUNAUTAIRE LA CREOLE POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESEAUX D'EAUX USEES SUR LES COMMUNES DE SAINT-PAUL ET DE TROIS-BASSINS**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 28 février 2023 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2021/058 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 09 novembre 2021 validant le programme pluriannuel d'intervention 2022-2027,

VU le budget 2023 de l'établissement, notamment l'AP 3 et les crédits ouverts au compte 204142-2022-304,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 31 janvier 2023,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la régie communautaire La Créole une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°4.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour des « Travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur les communes de Saint-Paul et de Trois-Bassins », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 399 782,50 €
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 399 782,50 €
- Taux d'intervention : 45 %
- Montant indicatif de l'aide financière allouée : 179 902,13 € €

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision pour l'Office de l'eau est établi sur l'autorisation de programme 3. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-2022-304.

Fait à Saint-Paul, le 28/02/2023

P/Le Président,
Le Président de Séance,
Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 28 février 2023**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 5

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 7

Vote :

- Pour : 7

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2023/010 : PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CINOR POUR UNE OPERATION DE REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX USEES DE LA RUE CAMP CREOLE ET SES ENVIRONS A BAGATELLE SUR LA COMMUNE DE SAINTE-SUZANNE**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 28 février 2023 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2021/058 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 09 novembre 2021 validant le programme pluriannuel d'intervention 2022-2027,

VU le budget 2023 de l'établissement, notamment l'AP 3 et les crédits ouverts au compte 204142-2022-304,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 31 janvier 2023,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CINOR une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°4.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour une « opération de réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la rue Camp Créole et ses environs à Bagatelle sur la commune de Sainte-Suzanne », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 330 517,80 €
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 127 600,00 €
- Taux d'intervention : 40 %
- Montant indicatif de l'aide financière allouée : 51 040,00 €

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision pour l'Office de l'eau est établi sur l'autorisation de programme 3. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-2022-304.

Fait à Saint-Paul, le 28/02/2023

P/Le Président,
Le Président de Séance,
Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 28 février 2023**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 5

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 10

Vote :

- Pour : 10

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2023/011 : ORGANISATION DES RENCONTRES DE L'EAU 2023 PAR L'OFFICE DE L'EAU REUNION**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 28 février 2023 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

VU le Code de l'environnement ;

VU le budget ;

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

- D'approuver l'organisation des Rencontres de l'eau 2023 par l'Office de l'eau Réunion,
- D'autoriser l'engagement des éventuels frais d'organisation,
- D'autoriser le Directeur général à signer tous les documents afférents.

Fait à Saint-Paul, le 28/02/2023

P/Le Président,
Le Président de Séance,
Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 28 février 2023**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 5

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 8

Vote :

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 0

DELIBERATION 2023/012 : PARTICIPATION DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION A LA GOUVERNANCE DE L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE DE LA REUNION**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 28 février 2023 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

- VU le Code de l'environnement ;
- VU le projet de statuts de l'Agence régionale de la biodiversité de La Réunion ;
- VU le courrier de la Région Réunion en date du 03 février 2023 ;
- VU l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

- D'approuver la participation de l'Office de l'eau Réunion en tant que membre du Conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité de La Réunion avec voix délibérative ;
- D'approuver le projet de statuts de l'Agence régionale de la biodiversité de La Réunion en annexe ;
- D'autoriser le Directeur général à signer tous les documents afférents.

Fait à Saint-Paul, le 28/02/2023

P/Le Président,
Le Président de Séance,
Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 28 février 2023**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 5

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 8

Vote :

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 0

DELIBERATION 2023/013 : PARTICIPATION DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION A LA GOUVERNANCE DE L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE DE LA REUNION- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE DE LA REUNION**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 28 février 2023 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

- VU le Code de l'environnement ;
- VU le projet de statuts de l'Agence régionale de la biodiversité de La Réunion ;
- VU le courrier de la Région Réunion en date du 03 février 2023 ;
- VU l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

- De désigner les représentants de l'Office de l'eau Réunion suivants au Conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité de La Réunion : le directeur ou la directrice générale (titulaire), ou l'adjoint ou adjointe au directeur ou directrice générale (suppléant) ;
- D'autoriser le Directeur général à signer tous les documents afférents.

Fait à Saint-Paul, le 28/02/2023

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 28 février 2023**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 5

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 10

Vote :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0

DELIBERATION 2023/014 : COMMANDE PUBLIQUE : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC « PRELEVEMENTS D'EAUX CONTINENTALES ET DE SEDIMENTS »

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 28 février 2023 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul

- VU le code de l'environnement,
- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU le Code de la commande publique,
- VU le règlement interne de la commande publique,
- VU la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du 31 janvier 2023
- VU l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

- d'autoriser le Directeur de l'Office de l'eau Réunion à signer le marché public relatif aux « PRELEVEMENTS D'EAUX CONTINENTALES ET DE SEDIMENTS », dans les termes suivants :

Objet	Montant en euros HT (A titre indicatif)	Montant en euros TTC (A titre indicatif)	Attributaire
Prélèvements d'eaux continentales et de sédiments	150 040,00	162 793,40	Groupement ATMOI (mandataire)-EECOI

- d'imputer les crédits de paiement nécessaires à la mise en œuvre de cette action au budget de l'Etablissement section de fonctionnement – compte 611 (contrats de prestations de services).

Fait à Saint-Paul, le 28/02/2023

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT



**Conseil d'administration du 28 février 2023**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 5

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 10

Vote :

- Pour : 10

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2023/015 : CONTRAT DE RECHERCHE DEVELOPPEMENT POUR L'ETUDE DES DERIVES DU BENZO-A-PYRENE SUR LA RIVIERE LANGEVIN**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 28 février 2023 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
- VU la délibération 2021-058 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 9 novembre 2021 validant le programme pluriannuel d'intervention pour la période 2022-2027,
- VU le budget de l'établissement ;

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

- de se prononcer favorablement à la réalisation de ce programme d'étude pour un coût total de 25 000 €TTC selon les modalités de partenariat de recherche et développement avec le CITEB ;
- de se prononcer favorablement au versement de la participation de l'Office de l'eau à hauteur maximale de 10 000€ TTC en faveur du CITEB ;
- d'autoriser le Directeur général à signer tous les documents afférents.

Fait à Saint-Paul, le 28/02/2023

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT



**Conseil d'administration du 28 février 2023**

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 5

Procuration(s) : 5

Suffrages exprimés : 10

Vote :

- Pour : 10

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2023/016 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 28 février 2023 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

VU les articles L213-13 à 20 et R 213-59 à 71 du code de l'environnement ;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le budget,

VU la convention de partenariat 2023-2027 entre le Département et l'Office de l'eau pour la gestion durable et partagée de l'eau à La Réunion,

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le contrat de partenariat avec le Département de la Réunion pour la période 2023-2027 ;

DECIDE

- de créer un poste non permanent de technicien territorial chargé de la production des données des réseaux d'études de l'Office de l'eau Réunion pour la durée du projet, soit 5 années, sur la base de la fiche de poste en annexe ;
- compte tenu des fonctions occupées, la rémunération mensuelle brute sera au maximum de trois mille euros (3 000€), et le cas échéant le supplément familial de traitement ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Fait à Saint-Paul, le 28/02/2023

P/Le Président,
Le Président de Séance,**Gilles HUBERT**



Chargé de la production des données des réseaux d'études de l'Office de l'eau Réunion

I. POSITIONNEMENT	
Service et/ou Direction de rattachement	Direction du développement durable des territoires Service : Observatoire de la ressource en eau et de la biodiversité aquatique
Lieu d'activité	Siège de l'Office de l'eau Réunion
Cadre statutaire	Contractuel – contrat de projet
II. FONCTION	
Objectifs	Garantir le fonctionnement des réseaux d'études et la production des données associées
Activités principales	Installer des dispositifs de mesure dans le milieu naturel Gérer et assurer le maintien en fonctionnement des réseaux d'études (récupération des données, paramétrage, entretien, étalonnage du matériel, gestion des achats) Valider et bancariser les données quantitatives associées aux réseaux de mesure Participer à la maintenance des stations de mesure
III. MODALITES RELATIONNELLES	
Relations hiérarchiques	Chef du service « Observatoire de la ressource en eau et de la biodiversité aquatique »
Relations fonctionnelles	Tous les agents et les services dans le cadre des missions
Compétence décisionnelle	Conformément aux dispositions en vigueur à l'Office.
IV. COMPETENCES REQUISES	
Formations et qualifications nécessaires	Niveau Bac + 2 Titulaire du permis B
Savoir, savoir-faire, savoir-être	Bonnes connaissances en hydrologie et en hydrométrie Connaissances de base en informatique destinées à l'utilisation d'outils métiers spécifiques Expérience dans le domaine de la gestion de réseaux de mesure en hydrométrie Capacité d'organisation et de suivi des actions Prise d'initiative et adaptation des projets à des situations imprévues Rigueur
V. CONDITIONS PARTICULIERES DE TRAVAIL	
	Interventions fréquentes en milieu naturel. Manipulation des équipements de métrologie et de topographie. Travail avec port d'équipements de protection individuelle : chaussure de sécurité, casque, gilet de sauvetage, baudrier, combinaison néoprène, Temps de travail 35H/semaine